



SERVICES TECHNIQUES

DEMANDE DE MATÉRIEL TECHNIQUE

Partie réservée au demandeur

Date de la demande	Association ou service demandeur	Enregistrement au courrier municipal		
	Le: ____/____/____		
Nom de l'association participante			
	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme	Adresse :		
Demande présentée par	Nom :		
	Fonction :		
Nature et description de la manifestation	Signature	Téléphone :		
			
Date, lieu et heure de manifestation	Le :	à :	h	
	À :			
Liste du matériel demandé : (Petites et grandes tables, chaises, praticables, stands, grilles d'exposition, barrières de sécurité, podium, branchements électriques, réfrigérateurs, congélateurs, vaisselle, trophées...)	Objet	Quantité	Objet	Quantité

Informations complémentaires			
Réception ou vernissage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Fléchage directionnel	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			Si OUI, contactez le Service Communication	



SERVICES TECHNIQUES

DEMANDE DE MATÉRIEL TECHNIQUE

Décision de prêt de matériel technique

Date de remise pour accord	Le : ____/____/____			
Liste du matériel accordé / observations	Objet	Quantité	Objet	Quantité

Visa du responsable	Nom et prénom		<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	
Décision de l'Adjoint aux associations	<input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Refusée			
Décision de l'Adjoint aux travaux	<input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Refusée			

Signature du responsable

Signature des Adjointes du Maire



SERVICES TECHNIQUES

DEMANDE DE MATÉRIEL TECHNIQUE

Important

- Le traitement de la demande de matériel intervient dans un délai minimal d'un mois entre la date d'enregistrement du courrier et la date de la manifestation. Par conséquent, toute demande non enregistrée dans le délai imparti sera automatiquement rejetée.
- Toute dégradation ou manquement de matériel sera à la charge de l'association demandeuse.
- Toute demande d'autorisation de buvette devra se faire en mairie auprès de Philippe BRONSARD.
- Pour toute demande de fléchage événementiel, se rapprocher du service communication.
- Le transport de la vaisselle se fera obligatoirement par les soins de l'association participante.
- En fonction du matériel demandé et afin de satisfaire l'ensemble des demandes, nous vous informons que le matériel technique ne sera attribué qu'en fonction des disponibilités du matériel, du personnel et de la date de demande. En effet, une demande de matériel technique pourra donc être partiellement accordée ou rejetée.
- Après décision, une copie sera retournée au demandeur par courrier.